

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 01/02/2022

### **L'Etat soutient le plus grand projet de rénovation urbaine des Hauts-de-Seine, à Nanterre.**

**Le préfet, le maire de Nanterre, le président de l'ANRU et la directrice générale de l'ANRU ont visité les quartiers bénéficiant du projet de renouvellement urbain financé par l'ANRU, à hauteur de près de 100 millions d'euros. Il s'agit de la plus grosse opération de rénovation urbaine dans les Hauts-de-Seine.**

Le projet de renouvellement urbain de Nanterre, porté par l'Etablissement public territorial (EPT) Paris Ouest la Défense (POLD) et la ville de Nanterre, concerne trois quartiers:

- le quartier Parc Sud;
- le quartier Chemin de l'Île ;
- le quartier du Petit-Nanterre-Cité des Potagers.

Une première phase du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) signée en 2018 avait déjà permis de lancer des opérations, à hauteur de 11M€.

La nouvelle étape signée ce jour complète le **financement par l'Etat d'un projet de renouvellement urbain d'une ampleur sans précédent dans les Hauts-de-Seine**, porté par POLD et la ville de Nanterre.

La participation globale de l'ANRU pour le renouvellement urbain à Nanterre s'élève ainsi à près de 100 M€ et va permettre près de 341 M€ d'investissements, tous financeurs confondus, sur les quartiers.

La réalisation de ces différents projets contribuera à transformer de l'image de ces quartiers et à améliorer la qualité de vie des habitants.

Une des ambitions majeures du projet portant sur le quartier Parc Sud est l'intervention sur le **secteur emblématique des tours Aillaud, patrimoine remarquable du XXe siècle** :

- Un programme innovant de travaux prévoit l'amélioration de la performance énergétique des immeubles et une réhabilitation ;
- la part de logements sociaux va passer de 95 % à 70%, grâce à des programmes de logements privés et de locaux d'activités, pour permettre notamment de retrouver une mixité sociale et fonctionnelle. Les logements sociaux démolis seront pour moitié reconstruits hors Nanterre ;

- un dispositif innovant de « relogement choisi » est expérimenté par la Ville de Nanterre et ses partenaires, afin d'accompagner le relogement des ménages concernés.

Le projet du quartier Parc Sud permettra également la création d'un tiers-lieu/médiathèque et la requalification du groupe scolaire Jacques Decour, opérations menées par la ville de Nanterre.

Enfin, le quartier Parc Sud fera l'objet d'un projet d'agriculture urbaine soutenu à hauteur de 386 400€ de subvention dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers Fertiles » incluant la création d'une ferme urbaine et d'une champignonnière.

#### **Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).**

- Lancé en 2014, il porte sur 9 projets dans les Hauts-de-Seine, dans 7 communes.
- A Nanterre, une 1<sup>e</sup> phase de contractualisation du projet NPNRU a été signée le 21 décembre 2018 pour un montant de concours financiers de 11 M€ (quartiers du Petit-Nanterre et du Parc Sud).
- Le nouvel avenant signé ce jour lance la 2<sup>e</sup> phase de cette opération, avec le financement supplémentaire par l'ANRU d'opérations prévues sur les quartiers Chemins de l'Île et Parc Sud. Le montant complémentaire des concours financiers du NPNRU s'élève à 81,6M€.

#### **Le Programme Investissement d'Avenir (PIA), action Ville Durable et Solidaire - Axe 1 « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain »**

- Lancé en 2015 et porte à l'échelle nationale sur 19 projets pour 71M€ de subvention.
- Le projet d'innovation porté par la ville de Nanterre est financé à hauteur de 7,2M€. Il s'agit de l'un des plus ambitieux dans le cadre de ce programme.

La réalisation de ces différents projets contribuera à la transformation de l'image de ces quartiers, à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et à favoriser la mixité sociale.